Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_403-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/403
DU 10 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 29

Le conseil municipal s'est réuni le dix avril deux mil vingt-six à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Pascal LE BOUËDEC, Maire, suivant convocation du trois avril deux mil vingt-six.

Présents :
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Claude CADIO, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents :
Catherine HERBIN - WAREMBOURG qui a donné procuration à Marie-Christine GUILLET
Philippe ARMAND qui a donné pouvoir à Gaël LERAY
Cindy JACQUET qui a donné pouvoir à Chantal VÉDRUNES
Christiane RIBES qui a donné pouvoir à Marc PISIGO
Pierre-Nicolas GOUGEON qui a donné pouvoir à Christine LE GOUËF
Alexandre GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Philippe CORDON

Secrétaire de séance :
Nelly BELLEC

OBJET : **Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan**

Rapporteur : Jean-Louis BERTHOU, adjoint aux relations institutionnelles

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONFORMÉMENT à l'article L.5211-7 (pour les syndicats de communes) ou L.5711-1 (pour les syndicats mixtes) du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONFORMÉMENT à l'article L.5211-7 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Ploeren au sein des syndicats dont elle est membre ;

CONSIDÉRANT que la commune de Ploeren relève du collège des communes classées de moins de 10 000 habitants (population DGF),

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260410-26_403-DE

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commune de Ploeren de désigner un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune pour siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan ;

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **DÉSIGNER** un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

  Il est précisé qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire, le suppléant peut siéger dans les mêmes conditions. Par ailleurs, un même délégué ne peut représenter deux organismes membres à la fois.

  Sont désigné(e)s :

  - Représentant titulaire : Philippe ARMAND,
  - Représentant suppléant : Alexandre GUILLEMOT.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 10 avril 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC

MAIRIE DE PLOEREN

Le secrétaire de séance,
Nelly BELLEC